80e ANNEE. — N° 31. MERCREDI 13 MARS 1940.

25 c. **Journal du Lot** 25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— de —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— de —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

La Situation

Voler, piller, réduire des populations à la pire misère, voilà ce que les prédicateurs du docteur Goëbbels appellent des « actes de justice et de paix ». S'ils sont sincères en parlant ainsi, c'est pire que tout ! Parce que cela supposerait une dépravation morale vraiment inguérissable...

De cette « justice » et de cette « paix » allemandes, il n'y a qu'un moyen de préserver les populations françaises, et c'est la victoire !

Dans les pays que l'Allemagne s'est asservie, la férocité nazie s'est exercée sur toutes les classes de la société. Mais si les brutes allemandes n'ont épargné personne, il est pourtant deux catégories d'habitants qu'elles ont honorées d'un acharnement particulier dans la persécution.

Ce sont les « intellectuels » qui constituent l'élite pensante et dirigeante de la nation, la conscience et l'âme du pays : instituteurs, étudiants, prêtres, pasteurs, professeurs, artistes, écrivains, etc.

Ce sont aussi les agriculteurs, les paysans qui sont le fondement solide d'un pays et qui en assurent l'existence...

Avec un art diabolique, les Allemands s'efforcent de détruire ces deux éléments essentiels de toute existence nationale, partout où ils veulent s'installer à la place des peuples qu'ils ont conquis pour les dépouiller.

En Pologne, qui est un pays surtout agricole, c'est contre les possesseurs de la terre et les travailleurs du sol que ces détrousseurs ont déchaîné leur fureur méthodique et organisée.

D'abord, Goëring a édicté des décrets — car les brigands maintenant mettent leurs crimes en textes de lois — par lesquels l'Etat allemand se déclare propriétaire de tous les biens détenus jusqu'alors par les agriculteurs du pays vaincu.

Dès lors, au moment qu'ils veulent et alors qu'ils ont soigneusement préparé la spoliation, les Allemands chassent de chez eux les paysans polonais dépossédés et s'installent à leur place ! C'est l'expropriation complète et brutale et pendant que les brigands prennent possession des biens volés, leurs légitimes propriétaires dépouillés de tout sont déportés au loin. Comme un bétail humain, ces populations sont emmenées ailleurs, en des régions où ces cultivateurs désespérés seront forcés à des travaux commandés par leurs spoliateurs et qu'il leur faudra accomplir sous la botte et sous le fouet.

Eh ! bien, si extravagante et si révoltante que cette idée puisse paraître au libre et fier paysan de France, c'est à un sort semblable qu'il serait réservé si notre pays était vaincu par l'Allemagne d'Hitler.

Avant même l'exemple de la Pologne, nous en avons été avertis par des professeurs allemands dont la pensée triomphe dans les exploits du nazisme. Ils ont dénoncé la France comme indigne des riches territoires qu'elle possède. Ils ont revendiqué ces fertiles contrées pour le peuple allemand qui saurait, lui, les faire valoir tandis qu'il en est réduit à s'exténuer vainement sur de pauvres terres.

Il y a longtemps que ces barbares convoitent ces régions fortunées et rêvent d'en expulser les possesseurs ; il y a longtemps qu'ils convoitent les côtes françaises sur l'Océan, les débouchés de notre pays vers les mers de l'Ouest et du Sud. La France, depuis des siècles, borne leur horizon et barre leur chemin. Ils ont cru que le moment est venu de nous ôter de là pour s'y mettre.

Comme le dit très justement le *Bulletin d'Informations*, « les familles, les foyers, les villages de France seraient détruits avec la même cruauté que ceux de Pologne pour céder la place à des familles, des foyers, des villages allemands ».

M. Jean Giraudoux, notre éminent confrère, commissaire général à l'information, dans une récente allocution radiodiffusée, avait évoqué ce destin à l'esprit du public français. Il fut pris à partie par la radio allemande avec une vivacité qui prouvait combien il avait touché juste et combien il avait exactement dénoncé les intentions véritables de l'Allemagne si hypocritement dissimulées derrière une amabilité de commande.

Les postes de radio boches ont protesté que les Français n'avaient pas à craindre le sort des Polonais parce qu'ils n'ont pas, comme ces derniers, pris la place des Allemands. Croient-ils donc qu'on ne sache pas ici un mot d'histoire ? Ce sont toujours les Allemands qui ont poussé vers l'Est sur les terres polonaises et ce ne sont jamais les Polonais qui ont poussé sur les terres allemandes.

⁂

Le brigandage allemand, tant qu'il n'est pas le plus fort, se cache toujours derrière quelque théorie tartufiarde. C'est une tactique qu'Hitler a dénommée celle des « masques idéologiques » et qu'il a exposée officiellement, quand il a voulu justifier l'annexion de la Tchécoslovaquie et l'invasion de la Pologne, comme l'application normale de sa doctrine sur « l'espace vital ».

Ce que le *Bulletin d'Informations* retient surtout de la réponse allemande et ce qu'il faut en souligner c'est l'aveu formel qu'elle laisse échapper.

Elle reconnaît la politique de confiscation, d'expulsion et d'asservissement pratiquée en Pologne par le Reich. Elle le fait avec un cynisme déconcertant en disant textuellement : « *Les déportations en Pologne ne « sont autre chose que des actes de « justice et de paix !* »

Voler, piller, réduire des populations à la pire détresse, les faire mourir de misère, voilà ce que les prédicateurs du docteur Goëbbels appellent des « actes de justice et de paix ! » ! S'ils sont sincères en parlant ainsi, c'est pire que tout. Parce que cela supposerait une dépravation morale vraiment inguérissable.

De cette « justice » et de cette « paix » allemandes, il n'y a qu'un moyen de préserver les populations françaises et c'est la victoire !

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Le bleu

Il y a une question du bleu. Après six mois de guerre, on s'est aperçu, par observation aérienne, que « l'apposition sur les vitrages de peinture bleu mat du type antisolaire en a augmenté d'une façon considérable la visibilité, tant de jour que par nuit claire ». Ce sont les termes mêmes d'une circulaire officielle où l'on ajoute que « l'emploi des badigeonnages en peinture bleue serait dorénavant prohibé ». Les badigeonnages actuels « pourront subsister, jusqu'à nouvel ordre, mais ils ne seront pas renouvelés ».

Ainsi donc, finies les envolées lyriques sur les nuits d'azur sombre, et les plaisanteries sur les villes passées au bleu. A quelle couleur allons-nous être voués — au jaune, au rose ou au noir ? N'est-il pas un peu inquiétant de songer que nos vitres bleuies ne nous protégeaient que médiocrement, qu'elles étaient même plus visibles au clair de lune ou au grand jour? Quelle pluie de contraventions risque de s'abattre sur nous, le bleu, dit encore la circulaire, ne permettant pas « de dissimuler suffisamment l'éclairage intérieur, pour qu'on puisse le laisser fonctionner pendant les alertes ! »

Mais peut-être songera-t-on également, sans le dire trop haut, que les observations aériennes auraient pu être faites plus tôt, et même avant septembre, dans cette période indécise qui fut assez longue, et qui n'était déjà plus la paix sans être tout à fait la guerre. A ce moment, tout devait être bleu, sauf les événements. Il me souvient même avoir lu des remarques scientifiques d'allure officieuse sur la valeur du bleu pour camoufler la lumière. A l'abri de cette couleur protectrice, nous pouvions dormir tranquille. les chefs d'îlots devant les couches de bleu rangaînaient leurs sifflets — et les aviateurs ennemis pouvaient venir ! Ils risquaient tout simplement de s'égarer dans cette obscurité bleue opaque, et de ne jamais, comme on dit, « regagner leurs bases ».

..Désillusion aujourd'hui ! Le bleu perd toutes ses qualités, propriétés et vertus. Il augmente la visibilité au lieu de l'affaiblir ! Qui diable aurait pu s'en douter ? Nous aurions dû cependant nous en méfier. Dans « l'autre », celle de 1914, il avait bien fallu sacrifier la chère et vieille tradition du pantalon rouge, et tous les experts du monde avaient affirmé l'invisibilité, totale, absolue, sans pareille, du bleu horizon. La guerre finie, on s'aperçut que le bleu horizon faisait des taches presque aussi claires que le rouge et que, décidément, mieux valait le kaki.

Informations

Le Sénat se réunirait en Comité secret

Depuis plusieurs jours déjà, on ne parle au Sénat que du dépôt des demandes d'interpellation de M. Pierre Laval, ancien président du conseil et ministre des affaires étrangères, sur la politique extérieure du gouvernement, et de M. Lémery, sénateur de la Martinique, sur la conduite de la guerre.

L'on estime généralement que la discussion de ces interpellations qui pourrait avoir lieu jeudi prochain, se ferait en comité secret.

Ce serait l'occasion pour certains sénateurs d'interroger le gouvernement sur les événements de Finlande.

L'accord anglo-italien

Le communiqué officiel suivant est publié à Londres : « Le comte Ciano a reçu sir Percy Loraine, qui l'a informé que le gouvernement britannique avait décidé de relâcher avec leur cargaison de charbon, les treize bateaux italiens détenus ces jours derniers.

Les bateaux italiens qui ne sont pas encore partis pour le voyage de retour, avec leur cargaison de charbon, quitteront sur lest les ports dans lesquels ils se trouvent à présent, et aucun nouveau cargo italien ne sera ensuite envoyé dans ces ports pour prendre du charbon à bord.

D'autre part, l'Italie s'engage à ne plus charger de charbon allemand dans les ports de la mer du Nord.

Les négociations franco-japonaises

Selon l'agence Domeï, des négociations pour réajuster les relations franco-japonaises commenceront simultanément à Tokio et à Paris, dans quelques jours.

Ces négociations visent à établir un nouveau traité de commerce pour remplacer celui qui expire le 15 mars. Elles s'étendront également au problème du chemin de fer du Yunnan, tel qu'il se pose après la protestation française qui a suivi les bombardements de ce chemin de fer par l'aviation japonaise.

L'incorporation en Angleterre

Environ 300.000 jeunes gens, susceptibles d'être appelés sous les drapeaux, se sont fait inscrire samedi dans les Bourses du travail de toute l'Angleterre. La date exacte de leur appel n'a pas encore été annoncée. Mais on croit qu'ils ne seront pas appelés avant un mois.

Les dates auxquelles les diverses classes doivent se faire inscrire sont fixées par le ministère du Travail conformément aux besoins d'hommes prévus par diverses armes pour les mois à venir.

Le nombre des hommes qui sont sous les drapeaux est, actuellement, de 3 millions et demi.

Une affaire grave d'espionnage en Hollande

Deux arrestations pour espionnage ont été effectuées à Flessingue, dont celle d'un pilote de navigation au long cours. Il s'agirait d'une affaire très importante d'espionnage et en relation avec d'autres arrestations qui ont eu lieu, ces dernières semaines, dans plusieurs régions du pays. En outre, on a saisi à Amsterdam un poste de radio émetteur secret, qui se trouvait en la possession d'étrangers.

L'U.R.S.S. rappelle en masse les réservistes

Une information parvenue de Tallinn et prise à bonne source, annonce que les Soviets procèdent actuellement au rappel de tous les hommes âgés de moins de trente-cinq ans. Il ne s'agirait pas, dit-on subtilement dans les milieux soviétiques autorisés, d'une mobilisation officielle, mais de rappels individuels.

Cette mesure n'en aurait pas moins créé un sentiment de malaise dans la population russe.

Les Finlandais sont hostiles à la paix

Les milieux autorisés se montrent réservés sur l'état des négociations avec la Russie. En effet, on ne peut même pas encore obtenir les noms des délégués qui sont partis et la presse finlandaise n'a pas mentionné ce départ.

L'opinion publique finlandaise, ignorant encore l'état des pourparlers avec la Russie, reste décidée à ne pas accepter de paix à n'importe quel prix.

Von Ribbentrop à Rome

M. von Ribbentrop, ministre des Affaires étrangères du Reich, est arrivé dimanche matin à Rome à 10 heures. A 11 heures, il a été reçu par M. Mussolini.

Au sujet de la visite de M. von Ribbentrop à M. Mussolini et au conte Ciano, on déclare qu'il s'agit avant tout d'obtenir une détente entre l'Italie et la Russie. Cette détente se produirait presque automatiquement si la paix était conclue entre Moscou et Helsinki.

Il est certain, d'ailleurs, que l'initiative du voyage de M. von Ribbentrop à Rome est venue du côté allemand.

Le voyage de M. Sumner Welles à Paris

Le séjour de M. Sumner Welles à Paris est l'occasion, pour les cercles politiques américains, d'exprimer la profonde satisfaction que leur inspire l'accueil fait par la France à l'envoyé du président Roosevelt. Ils soulignent que son séjour en Allemagne permit seulement à l'envoyé du président Roosevelt de rencontrer des personnalités choisies méticuleusement par les organisateurs nazis. Les visites de M. Sumner Welles à Paris lui ont au contraire permis de se rendre sincèrement compte de la résolution de tous les Français de lutter jusqu'à la victoire.

Une allocution d'Hitler

Le Führer a adressé une allocution au peuple allemand à l'occasion de la journée du souvenir des morts de la guerre de 1914 et du conflit actuel. Il a pris la parole dans la cour d'honneur du musée militaire de Berlin :

« C'est à une époque grave, a dit le chancelier, que le peuple allemand célèbre ce jour des héros. Derrière eux se dresse un peuple allemand libéré des éléments de décomposition et des forces dissolvantes. Pour la première fois dans notre histoire, le peuple allemand tout entier apparaît devant le Tout-Puissant en le priant de bénir sa lutte pour l'existence. »

Le Führer, se réclamant de la providence, déclare que la guerre a été imposée au Reich « assoiffé de paix » par la France et l'Angleterre. « Il faut que la guerre, a-t-il dit, que la guerre qui a été imposée au grand Reich allemand devienne la plus glorieuse de l'histoire allemande. »

Communiqué officiel

N° 378. — Sur le versant ouest des Vosges ont eu lieu plusieurs rencontres entre nos éléments avancés et des patrouilles allemandes qui ont dû reculer sous nos feux.

Aviation assez active de part et d'autre.

N° 379. — Rien à signaler.

EN PEU DE MOTS...

— Le navire finlandais « Aura » vient d'embarquer 10.000 sacs de café offerts par le Brésil à la Finlande.

— Les autorités irakiennes ont été informées que des faussaires tenteraient d'écouler, dans le Proche-Orient, de fausses coupures de 50, 100 et 500 dollars, fabriquées en Allemagne.

— Mme Souville, de Lorgies, qui allait atteindre sa 103e année, est décédée. Elle était née à Festabert, dans le Pas-de-Calais, le 19 mars 1837. Malgré son grand âge, elle n'était atteinte d'aucune infirmité. Elle avait eu 9 enfants, dont 7 sont encore en vie.

— Le nommé Maurice Elra, qui avait été condamné à mort par le deuxième tribunal militaire de la Seine, pour avoir assassiné sa femme, à Sartrouville, vient d'être grâcié par le Président de la République.

—La police de Toulon a arrêté un professeur à l'Ecole technique supérieure, nommé Henri Bill, pour propos défaitistes et antinationaux.

— Mrs Margaret Morgan, habitant Aberdeen (Ecosse) a donné naissance à 4 enfants. Un seul survécu.

— M. Tixier-Vignancourt, député des Basses-Pyrénées, a déposé une demande d'interpellation qui sera la quatrième, sur les événements de Finlande.

NOS ÉCHOS

Les Londoniens n'ont pas peur.

On parle beaucoup à Londres de la nouvelle « arme secrète » de l'Allemagne. Secret de Polichinelle, car les Allemands se vante d'une nouvelle « Grosse Bertha » dont la portée serait cette fois de 250 kilomètres. Celle qui bombardait Paris de Laon en 1918, n'avait que 125 kilomètres de portée. Cette fois, les obus passeraient par la stratosphère : le progrès ! Il ne leur faudrait que 5 minutes à peine pour arriver à destination.

Mais ces horribles perspectives ne troublent guère les Londoniens, car, pour placer un canon à 250 kilomètres de Londres, il faudrait d'abord que l'Allemagne s'emparât de l'Ile hollandaise de Walcheren. Et puis, le canon ne serait pas à l'abri des attaques aériennes, ni même d'un simple canon de marine. Enfin, à supposer qu'il ne meure pas d'accident, un canon de cette taille a la vie courte du fait de l'énorme usure qu'il subit. Il semble que l'arme secrète ait eu jusqu'à présent pour seul artificier le Docteur Goebbels.

Cadeaux d'amitié.

Ces jours-ci un bateau traversera la Manche emportant dans sa cale des monceaux de couvertures et de paquets de vêtements. Ces dons ont été recueillis parmi les familles anglaises, canadiennes et sud-africaines pour les évacués des provinces frontières. C'est la cinquième cargaison de ce genre envoyée en France par le Comité de Solidarité Anglo-Français.

LE LISEUR.

Chronique du Lot

COUR D'ASSISES DU LOT

La session des Assises du Lot (1er trimestre) s'est ouverte, lundi 11 mars, à Cahors.

ATTENTATS A LA PUDEUR

La première affaire appelée est celle de Quinsac Arnaud-Albert, 43 ans, manœuvre à la Cie du Gaz, demeurant à Cahors, rue de la Chantrerie, 1. Quinsac est inculpé d'attentats à la pudeur, consommés ou tentés, sans violences, sur la personne de sa fille mineure, Elisa-Agnès Quinsac, dite Paulette, âgée de 17 ans; et d'attentats identiques commis sur la personne de sa fille mineure, Quinsac Marcelle-Irène, 15 ans.

Quinsac, au cours de l'information, a reconnu les faits qui lui étaient reprochés. Les renseignements recueillis sur son compte ne lui sont pas défavorables ; il est père de 5 enfants vivants âgés de 18, 16, 15, 10 et 5 ans. Il n'a pas d'antécédents judiciaires. Il donnait satisfaction à ses employeurs, toutefois, il se livrait assez fréquemment à la boisson. Examiné au point de vue mental, par le docteur Mignardot, médecin-chef de l'asile d'aliénés de Leyme, il a été reconnu pleinement responsable de ses actes.

L'audience est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. Méric, Conseiller à la Cour d'Appel d'Agen, assisté de MM. Malrieu, président, et Héguy, juge au Tribunal de Cahors.

M. Gouyou, substitut, soutient l'accusation. Me Henri Autefage, du barreau de Cahors, est assis au banc de la défense.

La Cour procède à la constitution du jury, et décide, en raison de la nature des faits reprochés à l'accusé, que l'affaire sera jugée à huis-clos.

Le verdict

Après l'interrogatoire de Quinsac, 10 témoins sont entendus. Puis M. Gouyou, substitut du procureur de la République, prononce un sévère réquisitoire contre l'accusé.

Après une émouvante plaidoirie de Me Henri Autefage, le jury rapporte à 19 h. 15, un verdict de culpabilité, mais mitigé de circonstances atténuantes.

A 19 h. 40, la Cour rend son jugement. Quinsac est condamné à 2 ans de prison et à la déchéance paternelle.

L'audience est levée à 20 heures.

COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES

La deuxième affaire est celle du nommé Joseph Juin, 78 ans, cultivateur à Sarrazac, inculpé de coups et blessures volontaires.

L'audience est ouverte à midi, sous la présidence de M. Méric, Conseiller à la Cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Malrieu, président, et Héguy, juge au siège.

M. Albert, procureur de la République, soutient l'accusation, et Me Desbirous, du barreau de Gourdon, est assis au banc de la défense.

Le jury constitué, et après l'appel des témoins, lecture de l'acte d'accusation est donnée par M. Bonnefous, greffier en chef. En voici le texte :

Acte d'accusation

Dans l'après-midi du 1er octobre 1939, vers 17 heures, le nommé Juin, Joseph, 78 ans, demeurant à Branty (commune de Sarrazac), se rendit à la maison occupée, dans le même hameau, par le sieur Francy, son gendre, âgé de 54 ans. Il était porteur d'une hache, d'un marteau et de deux coins en fer.

La dame Francy, sa fille, prévenue par son neveu de l'arrivée de Juin descendait dans la cour de l'immeuble. Juin l'apostrophait aussitôt avec une extrême violence, lui reprochant de lui avoir dérobé un billet de 100 francs et des serviettes.

Au bruit de la discussion, Francy apparut, et, devant la colère de son beau-père, l'invita à se retirer. Juin ne tint aucun compte de cette injonction, et se dirigea vers son gendre. Ce dernier, qui s'était muni d'un mince liteau de bois de peuplier, quand il vit Juin marcher vers lui, brandissant sa hache d'un air menaçant, chercha à le désarmer en lui portant un coup sur la main. Juin n'en continua pas moins à avancer, et, parvenu à bonne distance, il asséna à la tête de son gendre un coup de hache que celui-ci tenta de parer en mettant son bras gauche devant le front.

Le coup fut porté avec une telle violence que l'extrémité du radius fut complètement sectionnée. Le front fut atteint.

Aux cris poussés par la victime et sa femme, des voisins accoururent. Juin quitta les lieux et se rendit chez la dame Dorat François, où il demanda un peu d'eau salée pour panser, disait-il, la blessure (absolument insignifiante), qu'il avait à la main.

Comme la dame Dorat lui reprochait l'acte criminel qu'il venait de commettre, Juin répondit : « Je crois que, cette fois, il est content. » Il ajouta : « Et je crois que cette fois je l'aurai crevé. Si j'avais eu un fusil, je tirais sur lui. »

Les coups portés par Juin à son gendre ont eu pour ce dernier des conséquences déplorables : paralysie totale de la main gauche, qui a été difficilement conservée, mais qui est absolument inutilisable. L'invalidité définitive résultant de ce traumatisme est évalué par l'expert commis à 55 0/0.

Après avoir reconnu devant la gendarmerie qu'il avait donné à son gendre un coup de hache, l'accusé est revenu, au cours de l'information, sur ses aveux.

Il a prétendu que c'est en voulant le désarmer que Francy se serait lui-même blessé. Ce système de défense se heurte à toutes les déclarations des témoins.

Examiné au point de vue mental, Juin a été reconnu pleinement responsable de ses actes. Les renseignements recueillis sur son compte, sont mauvais. Par son caractère brutal et méchant, l'accusé a su créer autour de lui une véritable atmosphère de terreur, les victimes de ses violences n'osant même pas porter plainte.

L'unanimité des témoins entendus s'accorde à déclarer qu'il s'agit d'un homme redoutable ayant toujours la menace à la bouche, particulièrement à l'encontre de ceux qui vivent autour de lui, sans excepter l'un de ses petits-enfants, âgé de 7 ans. Juin n'a pas d'antécédents judiciaires.

CONCOURS DE LA BRICOLE

Un Concours sera ouvert à la Foire de Paris, du 11 au 27 mai prochain, entre tous les mobilisés de la zone des armées, pour la présentation des menus objets qu'ils ont coutume de fabriquer à leurs moments de loisir.

Tous objets en bois, cuivre, zinc, tissus, etc., etc..., de quelque forme et de quelque nature qu'ils soient, seront admis à ce Concours.

Une somme de 10.000 francs sera mise à la disposition du Jury pour être distribuée en primes de 300, 200, 100, 50, 40 et 20 francs aux mobilisés auteurs des objets les plus originaux et les mieux présentés.

Le règlement de ce curieux Concours, qui ne manquera pas de réunir un grand nombre de participants au Parc de la Foire de Paris au mois de mai prochain, sera incessamment publié.

SURVEILLANCE DES ETRANGERS

M. Reilhac, Commissaire de police, a procédé, dimanche soir, à des râfles importantes dans divers établissements de la ville. Plus de 25 personnes d'origine étrangère ont été amenées au bureau de police où leur identité a été identifiée.

Huit étrangers, dont deux femmes, ont été enfermés au violon. A la suite de ces râfles, des procès-verbaux pour défaut de carte d'identité ont été dressés aux nommés Torrez Gomez Luiz, Barion, Lizano Zerano, Garcia Gimenez Fernando, sujets espagnols.

Pour défaut de renouvellement de carte d'identité et défaut de sauf-conduit, contravention aux nommés: Kovar Vaclar, sujet tchécoslovaque, demeurant aux Junies ; Ben Mirmoun, sujet espagnol, demeurant à Fumel ; Gomez Antonio, sujet portugais.

Naturalisation

Sont naturalisés Français : Bezzon (Bruno), cultivateur, né le 6 décembre 1916 à Légnaro (Italie), demeurant au Bastit (Lot) ; Pioser (Alphonse-Ange), puisatier, né le 27 mai 1914, à Roncade (Italie), demeurant à Anglars-Juillac (Lot) ; Pedrosa (Jean) manœuvre, né le 29 mai 1899, à Albox (Espagne), ayant deux enfants mineurs : 1° Maria-Agneda, née le 5 février 1928, à Albox (Espagne) ; 2° Antonia, née le 10 août 1930, à Albox (Espagne) et Martinez (Antonia), sa femme, née le 29 septembre 1904, à Albox (Espagne), demeurant à Saint-Projet (Lot).

Besoins des industries en matières textiles brutes

Les industriels de l'Ariège, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Lot, du Tarn et de Tarn-et-Garonne travaillant pour les besoins de la population civile et l'exportation, qui consomment les matières textiles brutes suivantes : laine en suint, lin et chanvre en filasse, sisal, manille, fibres de coco, fibres de Java, cantala, phormium tenax et autres fibres analogues, jutes, soie et déchets de soie, qui n'auraient pas reçu le questionnaire afférent à leurs besoins de ces matières en 1940, sont priés de le demander d'urgence à la 9e Région économique (Hôtel de la Chambre de Commerce de Toulouse).

Eaux et forêts

Par arrêté, M. Trivie (Antoine), garde domanial des eaux et forêts à Castelnau-de-Montmirail (Tarn) est appelé, en la même qualité, au poste de Lanzac (Lot), triage n° 18 de l'inspection de Toulouse, en remplacement de M. Alepée, qui a reçu une autre distinction.

CAHORS

RAVITAILLEMENT EN CHARBON

Le Maire de Cahors a l'honneur d'informer ses administrés que des questionnaires destinés aux consommateurs de charbon désignés ci-dessous ont été déposés à la Mairie de Cahors où ils sont tenus à la disposition des intéressés :

Commerçants, industriels (charbon utilisé pour la fabrication, charbon de chauffage des locaux industriels et commerciaux), artisans, entrepreneurs agricoles, hôpitaux, établissements divers et services publics, etc.

Les intéressés sont priés de passer à la Mairie dès que possible pour remplir ces questionnaires qui devront être adressés au service du Ravitaillement général le *22 mars au plus tard.*

Les contingents de charbons attribués à ces diverses catégories de consommateurs devant être calculés d'après ces déclarations, les dits questionnaires devront être complétés aussi exactement que possible.

TROMPERIE SUR LE POIDS

Samedi, vers midi, une ménagère qui venait d'acheter un kilo de haricots sur le marché, eut la surprise, après vérification, de constater qu'il n'y manquait pas moins de 500 grammes.

L'agent de police St-Martin, en surveillance sur le marché, fit vérifier immédiatement le poids de la marchandise à une autre dame qui venait d'acheter un kilo de haricots à la même vendeuse.

Il constata qu'il manquait 250 grammes.

Immédiatement il fit constater les faits par la marchande, la dame M., de Montdoumerc et l'invita à le suivre au Commissariat de police où il fut procédé à son interrogatoire.

La marchande reconnut les faits sans difficulté. L'enquête a été transmise au Parquet.

ON DECOUVRE LE CADAVRE D'UN NOUVEAU-NE

Samedi matin, Mme Fillol, habitant Nadaillac-le-Rouge, en faisant le ménage, trouva dans le lit de sa fille le cadavre d'un nouveau-né qui paraissait avoir été étouffé sous les couvertures.

Affolée, elle alla trouver le maire pour lui faire part de sa macabre trouvaille.

Le Parquet de Cahors informé se rendit à Nadaillac. La mère, interrogée, déclara que sa fille, âgée de 20 ans, placée comme bonne était revenue à Nadaillac, il y a un mois et demi pour se soigner, parce qu'elle souffrait d'une jambe.

Jeudi, elle s'était rendue à l'hôpital de Cahors où elle est actuellement en traitement.

M. le docteur Coulon, chargé de l'autopsie du nouveau-né, conclut que l'accouchement aurait eu lieu mercredi mais que l'enfant ne paraissait pas viable.

En raison de son état de santé la fille Fillol n'a pu être interrogée.

Incendie

Ainsi que nous l'avons indiqué dans notre précédent numéro, un incendie a éclaté dans un immeuble appartenant à M. Molinié, propriétaire à Mechmont. Il serait dû à l'imprudence d'un enfant de 8 ans qui jouait avec un tison enflammé.

Un atelier de menuiserie où se trouvaient emmagasinés des fourrages a été la proie des flammes.

Les dégâts sont évalués à 25.000 francs environ. Les sapeurs-pompiers de la Compagnie de Cahors qui s'étaient rendus sur les lieux ont réussi à circonscrire le sinistre et à préserver les maisons voisines.

Le vagabond était un aliéné

La gendarmerie a procédé, vendredi, à Pescadoires, à l'arrestation du nommé Louis Vattier, 22 ans, qui était en état de vagabondage.

Conduit à la prison de Cahors, après enquête il fut établi que Vattier était aliéné et qu'il s'était enfui tout récemment de l'asile de la Celette (Corrèze) où il a été réintégré.

LE GALA DE BIENFAISANCE DU THEATRE MUNICIPAL

Samedi soir, puis dimanche en matinée, ont eu lieu au Théâtre les deux séances du Gala organisé aux profit de nos blessés de Cahors.

Un de nos distingués compatriotes, M. Dubois, se fit le speaker bénévole de la soirée et en quelques mots sut remercier les nombreux spectateurs accourus.

Avec talent, M. Campan, baryton, se fit entendre dans quelques mélodies ravissantes dont un « Envoi de fleurs » fort goûté. Lui succédant, M. Carrié, jeune soldat hospitalisé dans nos murs, choisit judicieusement pour ses camarades quelques morceaux qui furent très appréciés.

Ensuite M. Dupin, basse du Capitole de Toulouse, donna avec une technique parfaite et un art profond la mesure de son grand talent.

Enfin, toujours dans la partie vocale, Mmes Crassac et Bourjade recueillirent les applaudissements chaleureux de l'auditoire.

Pour faire diversion, le grand fantaisiste Jacques Dorbet vint avec sa casquette blanche, son joyeux sourire et sa voix chaude et ensoleillée, épandre sa joyeuse humeur.

Puis la chorale du Cours Complémentaire évoqua de façon charmante « les provinces françaises », en divers chants du folklore.

Dans la partie instrumentale, l'on entendit, aux côtés de Mme et M. Bourjade, M. Kopetsky, prix d'honneur du Conservatoire de Toulouse, qui dans une sélection de *Samson et Dalila,* puis dans *Air bohémien* fit admirer son prestigieux talent de violoniste. Tous trois furent excellents.

Enfin la partie chorégraphique dirigée par Mme Colas nous permit d'applaudir dans la *Valse bleue, les Poupées, dans l'ombre,* puis dans *Czardas* et *Ballet final,* ses jeunes et charmantes élèves.

Ces danses clôturèrent avec bonheur cette agréable soirée.

Tous remportèrent un vif succès auprès des nombreux spectateurs parmi lesquels on remarquait notamment M. le Préfet, MM. les Colonels Noyez, Martin et Audeguis qui avaient tenu à honorer la soirée de samedi de leur présence.

Il convient, encore une fois, de féliciter chaleureusement les organisateurs de ces deux belles représentations de bienfaisance et en particulier Mmes Crassac et Colas qui s'y sont attachées et ont parfaitement réussi ; cela permettra de soulager l'infortune de nos hospitalisés cadurciens.

Avis aux débitants de boissons et restaurateurs

M. le Commissaire de police rappelle aux débitants de boissons et restaurateurs que leur établissement doit être fermé à 23 heures.

Une surveillance sera organisée et des proces-verbaux seront dressés.

Tapage nocturne et fermeture tardive

Procès-verbal a été dressé par le Commissaire de police contre la nommée Serra, de nationalité italienne, débitante de boissons, rue du Château-du-Roi, pour fermeture tardive de son établissement et tapage nocturne.

Procès-verbal a été également dressé pour tapage nocturne contre ses clients, les nommés Lafleur et Meilleurat.

Trouvailles

Il a été trouvé : une épingle avec pierre, par M. Pertile Bruno ; un chapeau de dame par Mme Salvan ; un portefeuille contenant une somme d'argent par M. Pouchet ; une fourrure par M. Clarziol ; du papier timbré par M. Andral ; un sac de dame par M. Méric.

Accident

En chargeant du sable, M. Jeanty Marcel, chef de chantier au service de M. Soupire, s'est blessé à la tête avec une pelle.

PALAIS DES FETES

Mercredi 13, jeudi 14, samedi 16, dimanche 17 mars, en soirée à 20 h. 45. Dimanche, matinée à 15 h.

Toutes vos vedettes préférées ! ! Lucien Baroux, Jules Berry, André Lefaur, Gaby Morlay, Elvire Popesco, Michel Simon, Betty Stockfeld, Eric von Stroheim dans un film sensationnel :

DERRIERE LA FAÇADE

Film amusant, mouvementé, plein de qualités fines et solides.

En complément :

IDOLE D'UN JOUR

Actualités mondiales de la semaine.

Un beau geste

Une somme de 186 francs, produit d'une fête organisée en faveur des œuvres de guerre, à Peyrilles (Lot), a été déposée à la Préfecture du Lot par M. Bouchut, hôtelier à Peyrilles qui a été vivement félicité et remercié.

Délégation spéciale

Par décret du Ministre de l'Intérieur, M. Jules Delchié, propriétaire, est nommé membre de la délégation spéciale instituée dans la commune de Lamothe-Fénelon (Lot) dont le Conseil municipal a été suspendu.

Le prix du gaz

La nouvelle tarification du gaz pour la période du 1er mars 1940 au 28 février 1941 sera la suivante, selon les catégories :

de 1,96 au lieu de 1,93 ; de 1,90 au lieu de 1,88 ; de 1,47 au lieu de 1,44.

Pour les bâtiments communaux elle sera de 1,94 au lieu de 1,91.

Pris d'indisposition

Dans l'après-midi de samedi, un des soldats du poste chargé de la surveillance du pont de chemin de fer, quai Cavaignac, prévenait la police qu'un vieillard était tombé frappé par une indisposition sur le quai.

C'était un employé de la voirie, nommé Antoine Malique, 77 ans, demeurant rue Jean-Vidal, à Cahors.

La police fit transporter Antoine Malique à son domicile. Grâce aux soins immédiats qu'il a reçus, on espère que l'état de M. Malique sera sans gravité.

Pour éviter une chèvre

Samedi, M. Rivière, voyageur de commerce, à Châteauroux, passait en auto sur la route n° 20, lorsque entre Cressensac et Souillac, une chèvre échappée d'un troupeau traversa la route.

M. Rivière, pour l'éviter, donna un brusque coup de volant à l'auto qui alla heurter un arbre en bordure de la route.

Le choc fut rude. M. Rivière reçut des contusions sans gravité mais l'auto a subi des dégâts assez importants.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Chasse en temps prohibé. — Un cultivateur de Caillac, Abel Girma, 18 ans, a été surpris en action de chasse en temps prohibé et sans permis. Il est condamné, par défaut, à 100 francs d'amende, à la prise d'un permis général et à la remise du fusil. Les parents sont civilement responsables.

Pour le même délit, Henri Aussel, cultivateur à Gigouzac, est condamné à 100 francs d'amende, à la prise d'un permis général et à la remise du fusil.

EDEN

Mercredi 13, samedi 16, et dimanche 17 mars, en soirée à 20 h. 45, Dimanche, matinée à 15 h.

Un film vivant, amusant, séduisant, qui mousse, éclate, pétille et grise comme du champagne.

CHAMPAGNE VALSÉ

avec Gladys Swartout, Frey Mac Murray et Jack Oakie.

En complément : *Casier judiciaire,* film policier et les *Actualités mondiales* avec les derniers faits.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratier

Obsèques de M. Delaud. — Les obsèques de notre collaborateur et ami Delaud ont été une manifestation de la haute estime dont il était entouré et des regrets que laisse sa disparition. Une foule considérable suivait le cercueil de ce citoyen sans reproche et de cet homme excellent. Le cortège funèbre était précédé par les enfants des écoles et suivi par la population de la commune.

Au cimetière, cinq discours rendirent hommage aux qualités de cœur et d'esprit du regretté disparu.

M. Mazelié, maire, rappelle avec émotion ses qualités personnelles et son dévouement au bien public et affirme, au nom de tous, qu'à Castelnau-Montratier son souvenir restera gravé dans toutes les mémoires.

M. Coulon, directeur des Services Vétérinaires du Lot, atteste la haute valeur professionnelle de M. Delaud et l'excellence de l'enseignement qu'il donna à l'Ecole Vétérinaire de Toulouse à de nombreuses générations d'élèves qui en gardent la reconnaissante mémoire.

M. Soulié, conseiller général de Catus, docteur-vétérinaire, parle au nom des élèves, des confrères et des amis du défunt. Il évoque à grands traits sa belle carrière de labeur en cette Ecole Vétérinaire de Toulouse où il dispensa son enseignement comme chef des travaux de physique et de chimie, se dévouant sans compter à la formation scientifique de ses élèves en même temps qu'à de nombreuses associations et à l'administration municipale de Toulouse dont il fut le membre influent et écouté.

M. Bastit, docteur-vétérinaire, président du Syndicat Vétérinaire, conseiller général de St-Céré, apporte son hommage ému de regrets et d'amitié.

Ce qui donne un prix particulier et une valeur spéciale à ces trois discours c'est que MM. Coulon, Soulié et Bastit furent tous les trois les élèves de M. Delaud. Nous regrettons vivement que la place nous manque pour publier ici tous ces discours.

Du moins voulons-nous donner quelques extraits de celui de M. Lacaze, conseiller général, auquel il appartenait de prononcer les suprêmes paroles d'hommage et d'adieu. Après avoir associé le souvenir de M. Delaud à celui de M. Blanié, M. Lacaze ajoute :

« Me voilà donc encore conduit « ici par le devoir impérieux de saluer avec émotion, avec une tristesse infinie l'homme bon, l'ami « sûr qui honora votre cité par « l'abandon complet qu'il lui fit de sa « forte personnalité et des dons inestimables dont elle était parée. Dès « qu'il eût fait choix, dans la vieille « et si honorable famille Tailhade, de « celle qui devait être sa compagne et « le soutien de sa vie, Delaud aima « Castelnau d'un amour grandissant. « Homme épris de science et de réalisations il eût vite fait de pénétrer « dans ce que j'appellerai l'âme de « notre pays, d'en scruter les replis « profonds et souvent si finement subtils. Et de cet examen créateur des « plus lumineuses visions, il sut tirer « tous les enseignements, tous les « pouvoirs d'adaptation qui avaient « fait de lui un vrai Castelnaudais « avant l'heure de sa retraite. Et ce « fut avec une explosion de joie qu'il « vint se fixer irrévocablement dans « cette ville frondeuse parfois, mais « si largement et si indéfectiblement « accueillante.....

Au milieu de l'émotion générale, M. Lacaze continue en rappelant son dévouement, son ardeur à être utile, son activité sans défaillance et il achève en se penchant vers le cercueil : « Vous m'avez honoré d'une amitié si « complète et si forte que j'en veux « garder le doux et inflexible souvenir. Je n'oublierai jamais rien des « liens qui m'attachent à votre douce « mémoire et qui se figent à jamais « dans l'au-revoir douloureux que je « vous adresse. »

La foule, profondément émue, se retira après avoir salué la famille à qui nous exprimons encore nos bien vives condoléances.

Montcuq

Carnet rose. — Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance d'une fillette prénommée Monique-Armandine, troisième enfant de Mme et M. Rouquette, mécanicien-garagiste, mobilisé.

Toutes nos félicitations aux heureux parents et meilleurs vœux pour la fillette.

Plus belle et plus gaie

...sera votre vie si vous surveillez et assurez le bon fonctionnement de vos organes essentiels : foie, reins, intestin. Sachez que la tisane Vichyflore, composée de plantes médicinales choisies et dosées telles que boldo, séné, combretum, bourdaine, etc..., associées aux sels des eaux du bassin de Vichy, décongestionne le foie, facilite le travail des reins, régularise les fonctions de l'intestin et évite la constipation. Une tasse de la délicieuse tisane Vichyflore après le repas du soir vous donnera santé et vigueur, teint clair et bonne humeur. Convenant à tous les âges et à tous les tempéraments la tisane Vichyflore pour la santé est un trésor. La Gde Bte : 8 fr. 90. Ttes Phies.

Feuilleton du « *Journal du Lot* » 41

L'AMOUR PIRATE

Par WILLAMSON

Adapté de l'anglais par Louis d'Arvers

— Voici le « Palais des Géants rouges », dit pompeusement le guide, en montrant le parc splendide où s'épanouissaient de grands arbres rouges, que le soleil couchant rendait plus beaux encore.

Tout le jour, les jeunes gens avaient excursionné et ils goûtaient l'heure exquise du crépuscule en se reposant.

— Je veux écrire ici mes impressions sur mon journal, dit Angèle, afin de retrouver plus tard, quand je le relirai, le paysage tel que je le vois maintenant devant mes yeux.

Elle sortait un élégant petit album. C'était le troisième. Deux autres avaient déjà été remplis avant son arrivée en Amérique, mais celui-ci était à peine commencé.

Où s'arrêterait-il ? Elle se le demandait avec un peu de mélancolie... Aurait-elle encore le goût d'écrire quand finirait cette excursion ?

Cela pourrait-il même durer jusqu'à ce que la construction de sa nouvelle demeure soit achevée ?

Elle devait s'avouer que cette construction et son installation n'occupaient que l'arrière-fond de sa pensée, et que le présent l'accaparait presque entièrement. Son univers était pour le moment cette forêt superbe avec Nick et elle seulement pour en écouter les poétiques murmures.

— Je ne savais pas que vous teniez un journal, dit Nick surpris. Vous n'êtes pas le genre de femme à qui j'aurais attribué ce goût.

— Il ne s'agit pas exactement d'un journal, mais dans le temps où je n'étais qu'une petite fille, voyageant avec ma mère, j'avais accoutumé d'écrire mes impressions de voyage, pour faire plaisir à mon père, resté en Amérique. Je l'aimais tellement... Hélas ! il est mort avant de l'avoir lu... Alors j'avais renoncé à écrire, je n'ai recommencé que depuis mon arrivée en Californie.

— Je pense que je ne dois pas me permettre de vous demander l'autorisation de lire ce que vous écrirez aujourd'hui ? aventura Nick.

A vrai dire, il avait à demander une faveur infiniment plus grande, mais il cherchait à préparer son terrain avant de s'y engager.

— Il faut d'abord que je l'aie lu moi-même avant de décider si je peux, ou non, le communiquer, dit-elle en riant. Pour le moment, restez quelques instants sans me parler. Il faut que je me rappelle tout depuis ce matin...

Obéissant, Nick ferma ses lèvres, mais non pas ses yeux qui erraient de la jolie tête au profil de camée penché sur l'album à la petite main qui faisait courir le crayon d'or sur les feuilles blanches.

Angèle était assise sur le gazon, Nick était près d'elle, juste assez pour toucher presque de ses genoux les petits pieds croisés l'un sur l'autre.

Après tout, ce n'était pas facile d'écrire comme Angèle l'avait espéré, avec un jeune homme silencieux, assis si près d'elle qu'il semblait qu'il pouvait entendre ses pensées, comme on entend le tic-tac d'une montre sous l'oreiller.

Elle commença par noter quelques idées banales pour se mettre en train:

« Nous avons erré toute la journée « en forêt. Et quelle splendide forêt! « Je pense comme M. Hillard qu'il « n'est pas étonnant que les gens « d'ici n'aient jamais pensé à bâtir « des cathédrales. Laquelle vaudrait « cette cathédrale naturelle de bois « rouge, bâtie par Dieu lui-même et « toute vibrante des harmonies incessamment renouvelées des vents, du « frémissement des branches et des « chants d'oiseaux. »

Elle continua d'écrire ainsi durant quelques minutes, mais bientôt son regard fut attiré presque magnétiquement par celui de Nick.

— Puis-je lire ce que vous avez écrit ? demandait-il.

Elle lui passa l'album, mais quelque chose en lui la troubla. Elle sentit qu'une heure décisive allait venir, qu'une explication anéantirait leur bonne camaraderie.

De tout son cœur, elle désira l'éviter. Le pourrait-elle ?

Le joli jeu d'un flirt inconscient au cours d'excursions délicieusement agréables devait-il déjà finir ? Il n'y avait pas de place dans sa vie pour Hillard..., elle était aux yeux du monde, et devant Dieu, la femme du prince di Céréno.

Sa nature résolue et loyale la porta à tout lui dire de son passé. Ici, mieux que n'importe où ailleurs, elle pourrait essayer de se faire pardonner son manque de franchise qui avait laissé un simple badinage devenir un sérieux amour.

— Je peux, sans être coupable, lui laisser comprendre que je l'aime, et qu'il est et sera le seul homme de ma vie, mais que nous ne pouvons pas être unis. Il vaut mieux que tout soit net et clair entre nous.

Maintenant, elle appelait l'explication redoutée, elle la jugeait utile et loyale.

Mais il paraissait absorbé dans sa lecture, et elle ne pouvait deviner à quel point il était troublé, ni savoir qu'il en appelait à tout son courage pour lui parler d'amour, rassemblant ses forces comme un général rassemble ses troupes avant la bataille.

Elle ne savait pas non plus combien profonde et hors de toute vraisemblance était la modestie de cet homme et jusqu'où pouvait aller son humilité en ce qui le concernait quand il se comparait à elle.

(*A suivre*).

Pern

Incendie. — Un incendie s'est déclaré dans un hangar rempli de paille appartenant à M. Isidore Bourdet. Malgré les secours organisés par les voisins, tout a été la proie des flammes. Les pertes ne sont couvertes qu'en partie par l'assurance.

Puy-l'Evêque

Ramassage de la ferraille. — Le service volontaire du ramassage de la ferraille est heureux de faire connaître aux habitants de Puy-l'Evêque, que cette récupération de vieux métaux a permis de charger deux wagons d'un poids de 13.000 kg. Ce service remercie tous ceux qui, spontanément, ont donné, à titre gratuit, leurs vieux métaux. Il remercie également le personnel de l'Usine de Porcelaine qui s'est offert pour assurer cette récupération et qui seul, a bien voulu assurer à titre gracieux le chargement assez pénible des wagons.

Ce geste désintéressé pour notre Défense Nationale méritait d'être signalé.

Naissance. — Un garçon prénommé Bernard-Jean, chez les époux Labasse-Griffoul, charcutiers à Puy-l'Evêque. A M. Roger Labasse, actuellement aux armées et à la jeune maman nous adressons nos félicitations.

Décès. — Delbreil Simone-Jeanne, âgée de 14 ans, du hameau de Poujoulou ; Vve Galtier Louise, née Lacour, âgée de 82 ans, de La Boule.

Nos sympathiques condoléances aux deux familles.

Publication de mariage. — Entre : M. Bézy Georges-Jules-Hippolyte-Marius, sans profession, actuellement aux armées, fils de Mme Vve Bézy, institutrice à Loupiac, et Mlle Pillet Yvonne-Claudette-Raymonde, institutrice, domiciliée à Montayral (Lot-et-Garonne).

Nos félicitations aux futurs époux et à leurs familles.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Championnat du Lot (1re série). — Les Bleuets se déplaçaient dimanche à Cahors pour y rencontrer le Stade Cadurcien. Par une très dure partie, les Bleuets enlevèrent la décision : Bleuets 3 ; Stade Cadurcien 2.

Inspection générale. — Vendredi, M. Cayrou, inspecteur général de l'enseignement secondaire, section des Lettres, a inspecté les deux collèges de notre ville, et M. Prader, inspecteur général de l'enseignement primaire, accompagné de M. l'Inspecteur d'Académie et de Mlle Jacgneau, inspectrice primaire, les écoles primaires.

Nous croyons pouvoir assurer que l'un et l'autre ont été pleinement satisfaits du résultat de leur inspection.

Auto et moto. — Vendredi dernier, avenue de Cahors, une auto et une moto allaient dans le même sens. La moto marchant plus vite voulut dépasser l'auto par la droite. Mal lui en prit, car le dépassement n'ayant pas réussi, elle alla se jeter contre un des marronniers bordant la route.

Le conducteur, grièvement blessé à la tête, fut relevé sans connaissance et transporté à l'hôpital de Figeac où on constata que les blessures, quoique graves, ne mettent pas ses jours en danger.

Les délégués cantonaux. — Nous apprenons avec plaisir que M. Bruneau, inspecteur général honoraire de l'instruction publique, commandeur de la Légion d'honneur, entreprend sa campagne en vue de l'organisation des délégations cantonales. Union départementale d'abord, affiliation ensuite à la Fédération nationale, rattachée elle-même à la Ligue de l'enseignement.

Ci-dessous l'itinéraire des tournées de M. Bruneau dans la circonscription de Figeac, où il sera accompagné par Mlle Jacgneau, inspectrice de l'enseignement.

Mercredi 13 mars, Bretenoux, à 9 h. 15 ; St-Céré, à 10 h. 45 ; Latronquière, à 13 h. 45 ; Lacapelle-Marival, à 15 h. 45 ; Figeac, à 17 h. 30.

Jeudi, Cajarc, à 9 h. 15.

Vendredi, 15 mars, Livernon, à 14 heures.

MM. les délégués cantonaux seront convoqués par lettre individuelle. Nul doute, qu'à moins d'impossibilité absolue, ils répondent à l'appel qui leur sera adressé.

Ouverture des boucheries le vendredi 15 mars. — A l'occasion de la grande foire mensuelle, les boucheries seront ouvertes vendredi prochain, 15 mars, suivant l'arrêté de M. le Sous-Préfet à la date du 4 courant.

Article premier. — Par dérogation aux dispositions du décret du 23 décembre 1939, la vente et la consommation de la viande sont autorisées à Figeac le 15 mars 1940. Dans les établissements ouverts au public il ne pourra être servi au même repas et au même consommateur plus d'un plat contenant de la viande, quelle qu'en soit la nature. Ce plat ne devra pas comporter plus de 150 grammes de viande avec os ou 100 grammes de viande sans os.

Même quand les douleurs sont tenaces...

Contre les cas les plus rebelles de rhumatismes, de douleurs articulaires, de sciatique, de goutte et de maux de reins, le Gandol a une action particulièrement énergique si l'on a la volonté de suivre régulièrement le traitement. C'est que le Gandol après avoir éliminé l'acide urique l'empêche de se reformer dans l'organisme. Rhumatisants qui souffrez depuis longtemps, vous allez faire votre cure de cachets Gandol et bientôt vous serez soulagés : 14 fr. 60. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Arrondissement de Gourdon

Salviac

Aménagement de la place Cambornac. — Un ouvrier spécialiste procède actuellement à la taille des jeunes platanes qui ornent la place Cambornac. Cet aménagement s'imposait car il importait de diriger sans retard ces jeunes arbres en vue de ne pas gêner ultérieurement les maisons voisines et pour donner à cette place le maximum d'ombre.

La population salviacoise est satisfaite de la mesure prise ; l'esthétique de la ville ne peut qu'y gagner.

Nécrologie. — Nous avons appris avec peine la mort de M. Jean Pugnet, négociant à Balat, près Salviac. Le défunt était âgé de 59 ans seulement, il disparaît après une courte maladie ; c'était un commerçant très actif, bien secondé par un fils actuellement aux armées.

A sa famille, si cruellement éprouvée, nous présentons nos bien sincères condoléances.

Dernière heure

COMMUNIQUE DU 11 MARS (soir)

Assez vif engagement local au Sud-Est de la Nied. Tirs d'artillerie dans les Vosges.

Activité des deux aviations.

La France et l'Angleterre sont prêtes à aller au secours de la Finlande

M. Attlee a demandé, lundi, au premier ministre, à la Chambre des Communes, s'il avait une déclaration à faire au sujet des négociations entre Helsinki et Moscou.

La Chambre voudra bien remarquer, a répondu M. Chamberlain, que les gouvernements français et britannique ont envoyé et continuent d'envoyer une aide matérielle à la Finlande.

Ceci a été extrêmement précieux pour les forces finlandaises. Comme les gouvernements britannique et français en ont déjà informé le gouvernement finlandais, ils sont préparés en réponse à un appel du gouvernement finlandais, demandant une nouvelle aide, à aller immédiatement et en commun au secours de la Finlande, en employant pour cela toutes les ressources à leur disposition.

Un bombardier soviétique abattu

La radio norvégienne annonce qu'au cours d'un raid aérien soviétique sur le nord de la Finlande, lundi, les volontaires suédois, qui avaient entrepris une contre-attaque ont abattu un grand bombardier soviétique quadrimoteur.

Les autres avions rouges se sont alors enfuis.

Une rencontre entre six appareils français et six appareils allemands au-dessus des lignes

Au cours de la journée du 10 mars, c'est dans les airs que s'est déroulé le principal fait : un combat qui a mis aux prises deux groupes d'un nombre égal d'appareils de chasse, six français et six allemands.

Cette rencontre, qui s'est déroulée au-dessus des lignes, n'a causé aucune perte d'appareils ni d'un côté ni de l'autre.

La nuit du 9 au 10 mars a été marquée des deux côtés par des opérations de reconnaissance lointaine très actives.

La R.A.F. survole Vienne et Prague

Au cours de la nuit du 9 mars, les avions de la Royal Air Force ont opéré avec succès des vols de reconnaissance sur les villes de Vienne et de Prague.

On ne sait si les avions sont partis d'Angleterre ou de France ; Prague est à environ 490 kilomètres du point le plus proche de la frontière française et Vienne à environ 580 kilomètres.

30e victoire en Finlande des appareils français

L'aviation soviétique a été assez active, surtout dans la région de Viborg. Six avions russes ont été abattus. Les avions français montés par les pilotes finlandais ont fêté hier leur trentième victoire sur l'aviation russe. Ce succès démontre la virtuosité et la facilité d'adaptation des Finlandais qui ont su tirer un excellent parti d'un matériel qui leur était totalement inconnu.

En résumé, pendant la journée de samedi et la nuit de samedi à dimanche, la situation est restée stationnaire sur tout le front finlandais.

POISSONNERIE

22, rue de la Préfecture, CAHORS

Arrivages quotidiens

COURS DU JOUR

Fourniture aux Hôtels et Restaurants

Intendance militaire

Le lundi 18 mars 1940, à 15 h., à l'Intendance Militaire de Cahors (Caserne Bessières) adjudication publique sur soumissions cachetées, des fournitures indiquées ci-après, à livrer dans les magasins des établissements hippiques de transition, savoir :

E.H.T. d'Anglars-Juillac :	
quintaux métriques de foin ;	1.100
quintaux métriques de paille ;	1.200
quintaux métriques d'avoine.	1.000
E.H.T. de Ségala-Gramat :	
quintaux métriques de foin ;	1.300
quintaux métriques de paille ;	1.350
quintaux métriques d'avoine.	600

En cas d'insuccès total ou partiel, il sera ouvert un concours consécutif ; les offres seront reçues par l'Intendant Militaire de Cahors jusqu'au 20 mars 1940, 15 heures.

Renseignements à l'Intendance Militaire de Cahors.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.